

# NEWSLETTER PARTENAIRES

JUILLET 2021 n°21



# INFOS CAF 52

## ARS : LES DÉMARCHES POUR EN BÉNÉFICIER

L'allocation de rentrée scolaire (Ars) sera versée fin août 2021. Elle est versée sous conditions de ressources pour les enfants écoliers, étudiants ou apprentis âgés de 6 à 18 ans.

Les allocataires peuvent en bénéficier pour les enfants nés entre le 16/9/2003 et le 31/12/2015 inclus, et pour chaque enfant plus jeune déjà inscrit en CP.

### Montants pour la rentrée 2021 :

Âges	Montants 2021
6-10 ans	370.31 €
11-14 ans	390.74 €
15-18 ans	404.28 €

### 6-15 ans : c'est automatique

Pour les enfants nés entre le 1/1/2006 et le 31/12/2015 inclus, les usagers n'ont aucune démarche à réaliser, la Caf versera automatiquement l'Ars fin août.

### 16-18 ans : déclarez en ligne

Pour les enfants nés entre le 16/9/2003 et le 31/12/2005 inclus,



les usagers doivent confirmer en ligne qu'ils sont toujours scolarisés, étudiants ou en apprentissage pour la rentrée 2021. Rendez-vous dans votre espace Mon Compte ou sur votre appli mobile « Caf – Mon Compte ». La Caf a contacté début juillet par mail ou courrier les familles concernées pour les inviter à effectuer cette démarche. Si la déclaration est faite durant l'été, l'Ars sera bien versée fin août par la Caf.

### Moins de 6 ans : sur certificat

Si l'enfant n'a 6 ans qu'en 2022 mais rentre déjà en CP cette année, il est possible de bénéficier de l'Ars : les familles concernées doivent récupérer un certificat de scolarité auprès de l'école et l'envoyer à la Caf.

## AIDES COVID

Les aides Covid pour les Eaje et les Mam sont prolongées jusqu'au 30/9/2021, en cas de :

- fermeture totale ou partielle de la structure sur décision administrative ;
- fermeture totale ou partielle de la structure à l'initiative du gestionnaire en raison de l'absence de personnel (malade de la Covid, cas contact, ou personnes vulnérables) ;
- fermeture totale ou partielle de la structure à l'initiative du gestionnaire en raison d'un enfant testé positif à la Covid ;
- places inoccupées par les enfants identifiés « cas contact » ou dont au moins un des parents est à l'isolement (cas contact, en arrêt de travail dérogatoire ou malade de la Covid) ;
- places inoccupées par des enfants dont au moins un des parents est privé d'activité, en raison des mesures prises par le Gouvernement.

Les montants financiers et les modalités de gestion restent les mêmes.

# LANCEMENT DE LA CAMPAGNE LOYERS 2021

La campagne annuelle de renouvellement des loyers va être lancée dans les prochaines semaines. Elle permet de recueillir auprès des bailleurs le montant des loyers du mois de juillet. Plus de 15 000 quittances de loyers sont attendues cette année. Cette information est indispensable pour permettre le calcul du nouveau montant des droits

à l'aide au logement. En l'absence de déclaration, l'aide au logement des locataires peut être suspendue.

Le montant des loyers doit être déclarée par les bailleurs sur l'espace Mon Compte Partenaires / Offre Bailleurs, sur caf.fr. Les bailleurs doivent déclarer le montant du loyer de juillet 2021 et les changements de situation (date de départ du logement, de

résiliation du bail, modification du nombre de colocataires...).



## Phishing : Attention aux messages frauduleux

La Caf met en garde contre le «phishing» : ce sont des messages frauduleux reçus, par courriel, par téléphone (SMS ou message vocal) ou sur les réseaux sociaux. Quelques bonnes pratiques à suivre...

### 1. Que faire si un allocataire a reçu un message frauduleux ?

- Vérifiez le message via l'espace Mon Compte avant d'y répondre.
- Ne répondez pas au message ne remplissez pas les données demandées, et n'appellez pas le n° de téléphone suspect.
- Ne cliquez pas sur les liens ni

sur les boutons du courriel frauduleux, et n'ouvrez pas les pièces jointes.

- Participez à la lutte contre le piratage informatique en signalant l'adresse du site frauduleux : <https://phishing-initiative.fr/>
- Supprimez le courriel / SMS / message vocal frauduleux de votre boîte de messages.
- Assurez-vous régulièrement que les systèmes de sécurité de votre ordinateur et de votre téléphone portable sont à jour.

### 2. Que faire si vous avez répondu à un message frauduleux ?

- Coordonnées bancaires transmises : faites immédiatement une opposition bancaire.
- Identifiants de connexion à «Mon Compte» compromis : signalez-le vite à votre Caf qui vous transmettra un nouveau code confidentiel.
- Transmission d'une copie de carte d'identité ou tout autre justificatif : portez plainte à la gendarmerie la plus proche.
- Signalez sur le site officiel suivant : [www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr). les sites internet dont le contenu est illicite et les tentatives de «phishing».

## WEBINAIRES A DESTINATION DES PARTENAIRES

Un webinaire, adressé aux porteurs de projet CLAS (contrat local d'aide à la scolarité) se déroulera le 8/7/2021 et rassemblera 21 participants. Ce webinaire sera axé sur les présentations de l'appel à projet CLAS 2021-2022 et de la plateforme ELAN.

Un prochain webinaire s'intéressera plus particulièrement aux actualités réglementaires de juillet (Allocation de rentrée scolaire, campagne Loyers, lancement des Passeports Loisirs) et à la lutte contre la fraude. Une invitation sera prochainement envoyée à nos partenaires.

### Partir en Livre 2021

Jusqu'au 25 juillet, participez à des animations partout en France et à distance pour (re)découvrir le plaisir du livre ! Le site Internet [www.partir-en-livre.fr](http://www.partir-en-livre.fr) met à votre disposition toutes les informations nécessaires pour composer un programme 100% personnalisé avec une offre digitale quotidienne et des animations près de chez vous.



3230

Service gratuit  
+ prix appel

